

IDÉES

« Pour les langues régionales, en danger pressant, il faut ouvrir les fenêtres de la diversité »

Reconnues tardivement par la République, les langues régionales sont à nouveau menacées dans l'enseignement notamment par la réforme du bac, estiment 128 universitaires et chercheurs.

Par Collectif • Publié hier à 17h47, mis à jour hier à 18h24

Article réservé aux abonnés



« La loi ne doit établir ni distinction ni hiérarchie entre les citoyens qui pratiquent une langue régionale et leurs pairs monolingues, dont le français est la langue exclusive. »
BERTRAND LANGLOIS / AFP

Tribune. Les Français ignorent généralement l'histoire linguistique de la France et du multilinguisme qui la caractérise. Ce multilinguisme est à deux composantes, gravitant elles-mêmes autour du français et en symbiose avec lui : les langues historiques de France, d'une part ; langues de l'immigration, d'autre part. Il est également marqué par la présence incontournable d'une hyperlangue mondialisée, l'anglais. Cette ignorance, voulue et construite de toutes pièces par l'Etat, aboutit à une situation de mal-information générale de l'opinion.

La question des langues régionales, exclue de l'instruction publique depuis la Révolution de 1789 et les lois Ferry de 1882, avait été traitée de façon radicale en 1925. Le ministre de l'Instruction publique, Anatole de Monzie, avait alors écrit que les petits Français en avaient bien assez avec la maîtrise de la langue nationale pour ne pas s'attarder « *aux vieilleries dialectales ou patoisantes...* ».

Après la seconde guerre mondiale, il y eut un changement de cap. Ainsi fut votée, en 1951, la loi Deixonne, au bénéfice des langues et dialectes de France. Les « langues régionales » allaient bénéficier d'acquis progressifs, dans une forme de continuité témoignant d'une certaine reconnaissance publique. L'apogée semble avoir été atteint en 2013, avec l'article L 312-10 du Code de l'éducation, adopté dans le cadre de la loi d'orientation et de refondation de l'école de Vincent Peillon : « *Les langues et cultures régionales appartenant au patrimoine de la France, leur enseignement est favorisé prioritairement dans les régions où elles sont en usage...* »

De la responsabilité de l'Etat

Mais la réforme du baccalauréat, voulue par Jean-Michel Blanquer, a rompu le progrès fragile qui prévalait depuis cinquante ans. En créant un domaine de spécialité « *langue régionale* » hyperspécialisé, en dévalorisant l'ancienne LV2 devenue LVB, en siphonnant avec la nouvelle LVC l'attractivité des anciennes LV3 et option, en créant une concurrence déloyale avec les langues anciennes, l'Etat a porté volontairement un coup terrible à toutes les langues pour lesquelles les populations concernées avaient péniblement accumulé quelques acquis dans la durée.

Le résultat se révèle à la mesure des choix opérés : fermeture des cours dans de nombreux lycées, perte massive d'inscriptions dans certaines académies, un domaine de spécialité en queue de peloton, un peu plus d'une centaine d'inscrits pour toute la France, ceci pour plus de 800 000 choix effectués par les lycéens inscrits en classe de première parmi tous ceux proposés...

On pourra, alors, s'interroger sur les motivations d'une telle radicalité. Il semblerait que la première relève de prétextes macro-économiques : la Cour des Comptes, l'OCDE parlent de dépenses inutiles dans le second degré. La chasse aux petites disciplines constituerait donc une mesure opportune pour réaliser des économies d'échelle. La deuxième relève d'un jacobinisme ombrageux et malade : à l'heure de la mondialisation, il apparaît urgent de décréter l'obsolescence programmée des langues régionales en mettant fin à ce qui est perçu comme leur errance baroque dans la modernité. La troisième, sans doute la plus grave, témoigne du darwinisme social d'une partie de nos élites : par leur posture, par les décisions que prend le pouvoir dont elles sont l'émanation, elles ont délibérément fait passer pour « naturelle » l'infériorité assignée à certaines langues par rapport à d'autres en les inscrivant dans une ontologie de la médiocrité.

Vers la disparition programmée des langues régionales

Or, tout un chacun doit savoir que la France ne respecte pas les textes internationaux, en particulier la convention de l'Unesco sur la protection du patrimoine immatériel, qu'elle a ratifiée par la loi n° 2006-791 du 5 juillet 2006. Elle ne respecte pas non plus la Convention relative aux Droits de l'Enfant, qu'elle a pourtant ratifiée, et qui impose d'enseigner aux enfants leurs langues et cultures familiales. Elle ne tient aucun compte de l'Atlas des langues en danger dans le monde, publié par l'ONU en 2011.

L'opinion, totalement désinformée, demeure dans l'ignorance de tels faits. De la même façon, elle n'a aucune conscience qu'avec sa réforme, le ministre Blanquer foule aux pieds l'article 312-10 du Code de l'éducation ainsi que la politique de conventionnement entre Etat et Collectivités pratiquée depuis plus de vingt ans.

Tous les signaux, forts ou faibles, envoyés par ce gouvernement vont dans le même sens : la disparition programmée des langues régionales. Dernière mauvaise nouvelle en date : au Conseil

d'administration de CANOPÉ – dont une des fonctions était l'édition pédagogique publique – le 18 décembre 2019, le représentant de la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) a annoncé la fin de l'édition papier des ouvrages et documents pédagogiques. Parmi ceux-ci, l'édition d'ouvrages en langues régionales qui existait depuis... 1976 (CANOPÉ était alors le Centre national de documentation pédagogique (CNDP), avec ses différents centres régionaux de documentation pédagogique (CRDP) académiques).

Lire aussi | [Les élèves français, \(presque\) toujours aussi mauvais en langues étrangères](#)

Le « pacte girondin », initialement proposé dans la campagne du candidat Macron, s'est apparemment transformé en contrat léonin. On ne peut que réclamer pour toutes les langues régionales, en danger plus ou moins grand, évident et pressant, d'ouvrir toutes grandes les fenêtres de la diversité.

Dans une République « *indivisible, laïque, démocratique et sociale* » ainsi que stipulé dans l'article 1 de la Constitution l'indivisibilité ne suppose pas automatiquement l'uniformité. Ce même article ajoute : « *Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens* ». La loi ne doit établir ni distinction ni hiérarchie entre les citoyens qui pratiquent une langue régionale et leurs pairs monolingues, dont le français est la langue exclusive.

Signataires

g Michel Adroher, maître de conférences langue et littérature médiévales, université de Perpignan Via Domitia ; **Giovanni Agresti**, professeur des universités en sciences du langage, université Bordeaux Montaigne ; **Laurent Alibert**, professeur certifié qualifié maître de conférences, occitan, université Paul Valéry-Montpellier 3 ; **Yves Altmeyer**, professeur agrégé d'allemand, université de Lorraine ; **Ur Apalategui**, professeur des universités en études basques, université de Pau et des Pays de l'Adour ; **Marc Arabyan**, professeur honoraire de linguistique, université de Limoges ; **Aurélia Arcocha-Sarcia**, professeure des universités émérite (études basques), université Bordeaux Montaigne ; **Mathieu Avanzi**, maître de conférences francophonie et variété des Français, UFR de Langue française, Sorbonne université ; **Patrick Barthel**, maître de conférences en sciences de gestion, directeur du conseil franco-allemand de Lorraine, université de Lorraine ; **Katy Bernard**, maîtresse de conférences occitan, Bordeaux ; **Nicolas Berjoan**, maître de conférences en histoire contemporaine, université Perpignan Via Domitia ; **Martine Berthelot**, professeure de catalan, université de Perpignan ; **Véronique Bertile**, maîtresse de conférences en droit public, université de Bordeaux ; **Antoine Bertrand**, docteur en littérature et civilisation françaises, Paris IV ; **Yann Bevant**, maître de conférences études anglophones, UNC Nouméa ; **Philippe Beyer**, professeur agrégé d'allemand, université de Lorraine ; **Marie Blaise**, maîtresse de conférences littératures comparées, université Paul-Valéry, Montpellier 3 ; **Nelly Blanchard**, professeure celtique, université de Bretagne Occidentale ; **Philippe Blanchet**, professeur de sociolinguistique, université Rennes 2 ; **Christian Bonet**, maître de conférences honoraire, université Blaise-Pascal, Clermont-Ferrand ; **Pierre Boutan**, maître de conférences honoraire, linguistique, faculté d'éducation, université de Montpellier ; **Jacques Bres**, professeur des universités émérite, sciences du langage, université Paul-Valéry-Montpellier 3 ; **Gilda Caiti-Russo**, professeure d'occitan, université Paul-Valéry – Montpellier ; **Michel Candelier**, professeur émérite de didactique des langues, Le Mans-Université ; **Elisabetta Carpitelli**, professeure des universités, dialectologie et géolinguistique

romanes, université Grenoble Alpes ; **Sylvain Casagrande**, maître de conférences en langue et linguistique occitanes, université Côte d'Azur, Nice ; **Jean-Yves Casanova**, professeur d'occitan, université de Pau et des Pays de l'Adour ; **Jean Casenave**, professeur de basque, université de Bordeaux-Montaigne ; **Jean-Pierre Cavaillé**, maître de conférences EHESS, Toulouse ; **Estelle Ceccarini**, maîtresse de conférences en études italiennes, Aix-Marseille Université ; **Vincent Challet**, maître de conférences en histoire médiévale, université Paul Valéry-Montpellier 3 ; **Marie-Anne Chateaufreinaud**, maîtresse de conférences INSPE université de Bordeaux ; **Cédric Choplin**, maître de conférences breton, université Rennes 2 ; **Marc Christoph**, maître de conférences en arts plastiques, INSPE de Lorraine ; **Stéphanie Clerc Conan**, maîtresse de conférences sociodidactique des langues, université Rennes 2 ; **Fabrice Corrons**, maître de conférences en catalan et espagnol, université de Toulouse 2 Jean Jaurès ; **Jean-François Courouau**, maître de conférences, université Toulouse-Jean Jaurès ; **James Costa**, maître de conférences en sociolinguistique, université Paris 3 ; **Daniel Coste**, professeur émérite de sciences du langage et de didactique des langues à l'École Normale Supérieure de Lyon ; **Mylène Danglades**, maîtresse de conférences en cultures et langues Régionales, université de Guyane ; **Didier De Robillard**, professeur, université de Tours, ancien président du jury de CAPES de créole ; **Hélène Debax**, professeure d'histoire médiévale, université Toulouse 2 Jean-Jaurès ; **Audrey Debibakas**, maîtresse de conférences en langues et cultures régionales et vice-présidente de l'université de Guyane ; **Gwendal Denis**, professeur de breton, université de Rennes 2 ; **Emmanuel Desile**, maître de conférences, langue et littérature provençales, université Aix-Marseille ; **Alain Di Meglio**, professeur des universités, cultures et langues régionales, Università di Corsica Pasquale Paoli ; **Michel Dispagne**, professeur des universités en sciences du langage, université de Guyane ; **Ksenija Djordjevic-Leonard**, maître de conférences, université Paul-Valéry Montpellier 3 ; **Jean-Christophe Dourdet**, maître de conférences langues régionales, Poitiers ; **Franck Ducros**, professeur honoraire d'études italiennes, université Paul-Valéry Montpellier 3 ; **Jean-Michel Eloy**, professeur émérite en sciences du langage, université de Picardie ; **Pierre Escudé**, professeur des universités d'occitan, INSPÉ-université de Bordeaux ; **Marcel Faure**, maître de conférences honoraire, langue et littérature du Moyen Âge, université Paul-Valéry, Montpellier ; **Véronique Fillol**, maîtresse de conférences, langue kanak, université de la Nouvelle-Calédonie ; **Tony Fogacci**, professeur des universités, études corses, università di Corsica Pasquale Paoli, Corte ; **Gilles Forlot**, professeur en sciences du langage, INALCO, Paris ; **Vincent Fourniau**, directeur d'études, histoire de l'Asie centrale, EHESS Paris ; **Jacques Fusina**, professeur émérite des universités, langue corse, università di Corsica Pasquale Paoli ; **Jean-Michel Ganteau**, professeur de littérature britannique à l'université Paul-Valéry – Montpellier 3 ; **Philippe Gardy**, directeur de recherche CNRS honoraire, études occitanes ; **Rémy Gasiglia**, professeur des universités en langue et littérature d'oc, université Côte d'Azur ; **Médéric Gasquet-Cyrus**, maître de conférences en sociolinguistique, université Aix-Marseille ; **Jean-Michel Géa**, maître de conférences sciences du langage, università di Corsica Pasquale Paoli ; **Eugène Gherardi**, professeur des universités, langue corse, università di Corsica Pasquale Paoli, Corte, président de la 73e section (cultures et langues régionales) du Conseil National des universités ; **Joëlle Ginestet**, maîtresse de conférences honoraire, université Toulouse Jean Jaurès ; **Jacques Gourc**, maître de Conférences en langue et culture occitanes, médiéviste, Université de

Toulouse II ; **Christian Haridas**, maître de conférences en langues et cultures régionales, Université de Guyane ; **Patricia Heiniger-Casteret**, maîtresse de conférences, occitan et anthropologie, université de Pau et des Pays de l'Adour ; **Erwan Hupel**, maître de conférences, breton, université Rennes 2 ; **Philippe Jarnoux**, professeur d'histoire moderne, Université de Bretagne occidentale, Brest ; **André Joly**, professeur émérite des universités, gascon et béarnais, université de Paris IV-Sorbonne & CAER (Centre Aixois d'Etudes Romanes) Université Aix-Marseille ; **Ingrid Lacheny**, maître de conférences en langues et littérature germaniques et scandinaves, Université de Lorraine, Nancy ; **Christian Lagarde**, professeur émérite, études hispaniques, université de Perpignan Via Domitia ; **Guy Latry**, professeur des universités émérite, occitan, université Bordeaux-Montaigne ; **Mélanie Laupies**, professeure certifiée occitan, Université Paul-Valéry, Montpellier ; **Hervé Le Bihan**, professeur des universités de breton, Université Rennes 2 ; **Daniel Le Bris**, maître de conférences, dialectologie bretonne, Brest ; **Ronan Le Coadic**, professeur des universités de culture et langue bretonnes, Université Rennes 2 ; **Erwan Le Pipec**, maître de conférences de breton, Université de Brest ; **David Le Roux**, maître de conférences en traduction, Université Rennes 2 ; **Mylène Lebon-Eyquem**, professeure de sciences du langage, créole, université de La Réunion ; **Jean-Léo Leonard**, professeur sciences du langage, université Paul-Valéry Montpellier 3 ; **Yan Lespoux**, maître de conférences, occitan, Université Paul-Valéry – Montpellier 3 ; **Hervé Lieutard**, professeur occitan, université Paul-Valéry – Montpellier 3 ; **Carpanin Marimoutou**, professeur des universités, études créoles, université de la Réunion ; **Philippe Martel**, professeur des universités émérite, occitan, Université Paul-Valéry – Montpellier 3 ; **Armand Maul**, professeur des universités émérite, biostatistique, IUT de Metz, Université de Lorraine ; **Bruno Maurer**, professeur ordinaire en didactique, université de Lausanne ; **Stella Medori**, maîtresse de conférences sciences du langage, Université di Corsica Pasquale Paoli Corte ; **Stefan Moal**, maître de conférences, breton, Rennes 2 ; **Robert Nicolai**, professeur des universités émérite, sociolinguistique, Institut Universitaire de France et université de Nice ; **François Niubo**, maître de conférences études hispaniques et latino-américaines de l'université d'Aix-Marseille ; **Maitane Ostolaza – Porqueres**, professeure d'histoire et civilisation de l'Espagne contemporaine, université de Nantes ; **Pascal Ottavi**, professeur des universités, langue corse, Università di Corsica Pasquale Paoli, Corte ; **Rémy Pech**, professeur émérite d'histoire université Toulouse Jean Jaurès ; **Joan Peytavi Deixona**, professeur, universitat de Perpinyà et institut d'estudis catalans, Barcelone ; **Roland Pfefferkorn**, professeur des universités émérite de sociologie, université de Strasbourg ; **Gisèle Pierra**, maîtresse de conférences en sciences du langage, émérite, université Paul-Valéry Montpellier 3 ; **Céline Piot**, docteure en histoire, formatrice INSPÉ Bordeaux ; **Bénédicte Pivot**, maîtresse de conférences en sciences du langage, université Paul-Valéry Montpellier 3 ; **Muriel Poli**, maîtresse de conférences linguistique, études corses, università di Corsica Pasquale Paoli, Corte ; **Olivier Potier**, maître de conférences, université de Lorraine, Nancy ; **Patrice Poujade**, professeur histoire moderne, université de Perpignan ; **Lambert-Félix Prudent**, professeur de sciences du langage, créole, université de Guadeloupe ; **Laurent Puren**, maître de conférences, université de La Réunion ; **Sandrine Quenet**, professeure agrégée d'allemand, INSPÉ de Lorraine ; **Jean-Claude Ranucci**, maître de conférences honoraire en langues et cultures régionales, Université Côte d'Azur, Nice ; **Bettina Rheinert**, professeure agrégée d'allemand, responsable du centre média-langues Metz, université de

Lorraine ; **Serj Richard**, directeur du département breton celtique de l'Université de Brest ; **Marielle Rispaïl**, professeure émérite de sociolinguistique et didactique, université de St Etienne ; **Jean Sagnes**, ancien président de l'Université de Perpignan Via Domitia ; **Sophie Sarrazin**, professeure de linguistique hispanique, Université Paul Valéry-Montpellier 3 ; **Marie Savelli**, maîtresse de conférences honoraire, linguistique française, Université Stendhal, Grenoble ; **Suzanne Schrank**, enseignante d'allemand, Université de Lorraine, Nancy et Goethe Institut ; **Jean Sibille**, chargé de recherche, université Toulouse - Jean Jaurès ; **Gilles Siouffi**, professeur français Sorbonne-Université, Paris ; **Nicolas Sorba**, maître de conférences en culture et langue corses, Università di Corsica Pasquale Paoli Corte ; **Florence Soriano-Gafiuk**, professeure des Universités en Mathématiques, directrice du collégium Interface de l'université de Lorraine ; **Hervé Terral**, professeur des universités émérite de sociologie, Toulouse II ; **Ngoc-Anh Trân**, maîtresse de conférences sciences du langage, université de la Nouvelle-Calédonie, retraitée ; **Sylvie Triaire**, maîtresse de conférences littérature française, université Paul-Valéry Montpellier 3 ; **Eguzki Urteaga**, professeur, études basques, université du Pays basque Vittoria ; **Florian Vernet**, professeur honoraire en occitan, Université Paul-Valéry – Montpellier 3 ; **Marie-Jeanne Verny**, professeure émérite des Universités, occitan, Université Paul-Valéry – Montpellier 3 ; **Alain Viaut**, directeur de recherche au CNRS, UMR 5478 Iker, Bordeaux ; **Charles Videgain**, professeur émérite, études basques, université de Pau et des Pays de l'Adour ; **Sylvie Wharton**, professeure des universités, sociolinguistique, Aix Marseille Université ; **Emmanuelle Wiss**, professeure agrégée d'allemand, IUT de Metz

Collectif

Services

JEUX EN LIGNE avec Arkadium.com



FREECELL
solitaire

Jouer

FORMATION ANGLAIS avec Gymglish



Chaque jour,
15 minutes
de cours
personnalisés

1 mois offert

ORTHOGRAPHE & CONJUGAISON avec Frantastique



Chaque jour, **10 minutes**
de cours personnalisés

1 mois offert

